



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 9 août 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Madame le Ministre de la Famille au sujet de l'exécution du « Zukunftspak ».

Dans un courrier daté du 29 juillet 2016, Monsieur le Ministre des Finances a sollicité une prolongation du délai pour répondre à notre question parlementaire n°2243 du 22 juillet 2016, alors que d'après Monsieur le Ministre les questions soulevées nécessitent la consultation de différents départements.

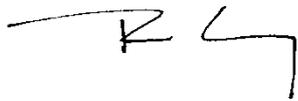
Pour décharger Monsieur le Ministre des Finances, nous nous permettons d'adresser les questions suivantes à Madame le Ministre de la Famille :

- Madame le Ministre peut-elle nous fournir une mise à jour de l'incidence financière des mesures de restructuration budgétaire concernant son ministère sur base du présent tableau en y intégrant les prévisions de juin 2016 et les comptes provisoires pour l'année 2015 :

12/42 Ministère de la Famille

N°	Mesures	2015			2016			2017			2018			2019
		Prévisions 12/2014	Prévisions 6/2015	Différence	Prévisions 6/2015									
125	1) Abolition de l'allocation d'éducation	12 409	3 491	-8 918	39 632	13 251	-26 381	57 589	26 673	-30 916	65 819	41 318	-24 501	52 000
126	2) Abolition de l'allocation de maternité	1 553	1 553	0	3 740	3 740	0	3 740	3 740	0	3 755	3 755	0	3 755
127	3) Réforme des allocations familiales	2 500		-2 500	8 600	10 196	1 596	12 900	19 068	6 168	17 300	27 888	10 588	36 730
128	CNPF: Uniformisation des délais de prescription pour l'octroi de prestations familiales	3 000		-3 000	3 000	3 000	0	3 000	3 000	0	3 000	3 000	0	3 000
129	CNPF: Définition du membre de famille pour le bénéfice des prestations familiales	3 000		-3 000	3 000	3 000	0	3 000	3 000	0	3 000	3 000	0	3 000
130	CNPF / Réorganiser le financement des prestations familiales	n.d.			n.d.	0		n.d.	0		n.d.	0		0
131	CNPF: Mise en place d'un département Recouvrement	700		-700	1 000	1 000	0	1 300	1 300	0	1 700	1 700	0	2 000
132	FNS: Contrôle des prestations	5 052		-5 052	5 178	1 000	-4 178	5 308	5 308	0	5 441	5 441	0	5 500
133	FNS: Restitutions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
134	FNS: RMG (valorisation activité professionnelle)	n.d.	n.d.		n.d.									
135	FNS: Pensions alimentaires (limitation montant)	65	20	-45	66	22	-44	68	24	-44	70	26	-44	28
136	FNS / Article 12.4.34.016 - RPGH	n.d.			n.d.	0		n.d.	0		n.d.	0		0
137	FISF / Réduction des forfaits par lits accordés pour les nouvelles constructions (CIPA, Maisons de soins)	n.d.	n.d.		n.d.									
17bis	Projet de réforme du congé parental			0	-7 900	n.d.		-7 900	n.d.		-7 900	n.d.		n.d.
T14	Total 12/42 Ministère de la Famille	28 279	5 084	-23 215	56 316	35 209	-21 107	79 095	82 113	-16 892	92 185	98 128	-6 057	108 013

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Gilles Roth
Député



Diane Adehm
Députée

LM